

ABONNEMENT

Saumur	
un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 SEPTEMBRE

Fraternité républicaine

Le ministre de la justice a contresigné, le 22 septembre, en l'honneur du Centenaire de la proclamation de la République, la grâce de personnages fort peu intéressants. Ils comptaient sans nul doute de puissants protecteurs dans les antichambres ministérielles. La Fraternité républicaine s'est généreusement épanchée en faveur de ces condamnés, coupables de fautes plus ou moins graves.

Cette fraternité aurait pu s'exercer plus utilement, avec une humanité autrement digne.

Le ministre de la justice, en effet, a condamné, à la misère noire, quatre-vingt-cinq vieillards recueillis, soignés, nourris dans un refuge de l'avenue Victor-Hugo.

Un cœur généreux avait légué à cet établissement charitable une somme de dix mille francs. M. Ricard a signé un décret refusant l'autorisation d'accepter ce legs, formellement inscrit dans son testament par M. Jules Cochinet mourant.

Le ministre ne s'est point posé en défenseur des intérêts de la famille ; celle-ci n'avait qu'un désir : exécuter scrupuleusement les intentions du donateur.

Pourquoi donc, au mépris de tout sentiment d'humanité, refuser à de malheureux vieillards sans pain ni abri, une somme permettant d'alléger leurs souffrances, leur misère ?

La haine de la religion est le seul motif de ce refus odieux.

La passion anti-cléricale explique, sans la justifier, certaines hostilités de la part des républicains.

Mais si nous donnons à la valeur conventionnelle, sinon propre, des mots, celle attribuée par leurs inventeurs, nos républicains entendaient jusqu'ici par « cléricisme » une sorte de doctrine, d'organisation politico-catholique. Certains d'entre eux avaient bien soin de se déclarer respectueux de la religion, tout en se déclarant ennemis irréconciliables du cléricisme.

Catholique et cléricale avaient deux significations bien distinctes.

Or, nous ne sachions pas que les modestes petites sœurs des pauvres aient jamais fait œuvre de politique cléricale. En leur refusant l'autorisation d'accepter le legs destiné à l'entretien des quatre-vingt-cinq vieillards recueillis par leur admirable dévouement, M. Ricard ne saurait avoir la prétention de s'être opposé à l'envahissement du cléricisme.

Il a fait acte de cruauté à l'égard de pauvres vieux pour l'unique satisfaction de sa haine religieuse.

Autoriser des sœurs de charité à toucher un legs destiné à soulager de douloureuses infortunes, allons donc ! jamais. Un bon républicain n'a point de telles faiblesses.

Si ces vieillards eussent été appuyés, protégés par d'influents électeurs républicains, eût été autre chose ; mais, bah ! ils ont déjà un pied dans la tombe ; leur donateur est mort : rien à redouter.

Gracions les condamnés et condamnons sans pitié les infirmes, les vieillards !

Telle est la fraternité républicaine entendue et pratiquée par un membre du gouvernement !

UN SOLDAT

Elle est d'un vrai soldat et d'un brave cœur, cette lettre écrite par le commandant Faurax quelques jours avant son départ pour le Dahomey et que l'un de nos confrères vient de publier.

Faurax a sollicité du ministre de la guerre l'honneur d'être de l'expédition ; à peine revient-il de faire campagne au Tonkin où tant d'autres sont tombés, il a vaillamment gagné le droit de rester en France, et cependant il lui semble qu'il faillirait au devoir en ne suivant pas le drapeau sur la terre (désolée) où l'on combattra sans gloire peut-être, mais pour que la patrie soit respectée partout et par tous.

Il sait, par expérience, que l'ennemi noir aura pour alliés la fièvre qui consume et l'implacable soleil qui tue ; il n'ignore point qu'il ne trouvera là-bas ni l'ardente grisierie du combat, ni la joie suprême de tomber dans l'enivrement d'une bataille ; il connaît cette guerre d'embuscades où l'on tombe traitreusement frappé sans avoir eu le temps de vendre chèrement sa vie ; il prévoit enfin la mort silencieuse, loin de sa patrie, loin des camarades, sous le ciel étouffant de cette Afrique mangeuse d'hommes, et cependant, il veut partir, puisque le devoir est là. Et voici ce qu'il écrit à la veille de quitter la France :

« Mon cher ami,

« Le ministre vient de décider qu'un bataillon de la légion étrangère sera envoyé au Dahomey. Vraisemblablement, le commandement de ce bataillon me sera confié. Je ne serai fixé définitivement à ce sujet que dans deux ou trois jours, et dans le cas où mes suppositions se réaliseraient, je m'embarquerais dans les premiers jours d'août.

« J'ai tenu à ne pas attendre le dernier moment pour te faire mes adieux, les derniers peut-être. Je ne sais quelle corde vibre en moi, mais j'ai un pressentiment que je dois mourir dans ce pays, au service de notre chère France.

« Malgré tout, et bien que j'aie huit chances sur dix de ne pas revenir de cette nouvelle expédition, je ne te cacherais pas que je suis enthousiaste de partir pour cette expédition lointaine, et que, pour le faire, j'ai fait toutes les démarches possibles.

« Les nombreuses sympathies que j'ai dans l'armée, à tous les degrés de la hiérarchie, m'en ont facilité la réussite et, dans quelques jours, comme je te l'ai dit plus haut, je m'embarquerai avec mes 800 hommes de la légion, chargés de rappeler le roi Behanzin au respect de notre drapeau.

« Ce sera pour moi un grand honneur d'être ainsi le premier et le seul officier de mon grade auquel incombera cette glorieuse mission.

« La campagne que nous allons entreprendre sera des plus pénibles ; il n'y a aucune illusion à se faire à ce sujet :

« La plupart d'entre nous n'en reviendront pas et, eu égard à notre nombre et aux difficultés de la guerre dans les pays intertropicaux, nous pouvons être exposés à de terribles épreuves militaires.

« Mais tous nous avons le cœur haut, la confiance en nous-mêmes et la ferme volonté de justifier la belle réputation de la légion étrangère et le choix qui lui permet de s'illustrer sur un nouveau champ d'opérations. Et maintenant à la grâce de Dieu. C'est pour la France que nous marchons. »

N'est-ce pas que de telles lettres, que de tels exemples réconfortent et que nos querelles pèsent bien peu en présence de pareils dévouements ?

INFORMATIONS

LE BANQUET DE MONTAUBAN

Dimanche soir a eu lieu à Montauban, sous la présidence de M. le comte d'Haussonville, un grand banquet royaliste.

Plus de quinze cents personnes y assistaient.

M. d'Haussonville a déclaré que le parti monarchique est indestructible puisqu'il résiste aux persécutions de ses ennemis, à l'abandon de quelques-uns de ses meilleurs soldats et aux conseils du Pape.

Le parti monarchique est la démocratie même, car chez lui on peut trouver des serviteurs désintéressés.

Nous resterons monarchistes par patriotisme, car nous voyons dans la Monarchie le seul moyen de relèvement de la France. Les monarchistes doivent redoubler d'activité. La République n'est pas incontestée. Nous la contestons et nous sommes légion. Elle n'est pas définitive, car, en ce siècle, aucun gouvernement l'a été. Un jour ou l'autre la France reviendra à la Monarchie.

M^{re} le duc de Nemours, accompagné de la princesse Blanche, viendra très prochainement à Versailles, où il a l'habitude de passer chaque année quelque temps.

Il n'occupera pas la villa Trianon où il habite ordinairement. Il a retenu le château de la Maye.

LE COMTE DE TRAPANI

Le prince François de Paule de Bourbon, comte de Trapani, est mort samedi soir des suites d'une maladie de l'épine dorsale dont il avait été atteint il y a dix-neuf ans, mais qui avait empiré il y a quelques semaines.

Le comte de Trapani, ancien lieutenant-général et chef de la garde royale de l'armée napolitaine, était le dernier frère du roi Ferdinand II des Deux-Siciles.

Il avait épousé la fille du grand-duc Léopold II de Toscane qui lui a donné deux enfants.

Le comte de Trapani était âgé de 65 ans.

LES MÉDAILLES DE LOUIS-PHILIPPE

On vient de retrouver à Valmy, en faisant des fouilles autour de l'emplacement de l'ancien légendaire moulin à vent, plusieurs mé-

dailles frappées au nom du roi Louis-Philippe I^{er}, pour rappeler la visite que fit le roi citoyen, peu après son avènement au trône, sur le terrain même où fut livrée la bataille de Valmy, à laquelle il assistait en 1792.

UN SOUVENIR

Le 22 septembre 1792, la Convention recevait communication du texte de la lettre écrite par Kellermann au ministre de la guerre, pour lui rendre compte de la bataille qui s'était livrée à Valmy. On lisait dans cette lettre :

« Embarrassé du choix, je ne citerai parmi ceux qui ont montré un grand courage que M. Chartres et son aide de camp, M. Montpensier, dont l'extrême jeunesse rend le sang-froid, à un des feux les plus soutenus qu'on puisse voir, extrêmement remarquables. »

« M. Chartres » dont il est ici question n'était autre que le futur roi Louis-Philippe I^{er}. « Monsieur Montpensier » était son frère.

VISITE AUX CHOLÉRIQUES

Les dépêches de Russie nous ont appris un incident qui a produit là-bas une grande impression.

Le Tsar et l'Impératrice, désirant donner à leurs sujets une nouvelle preuve d'attachement, sont allés visiter les hôpitaux des cholériques, comme l'avait fait l'impératrice Eugénie à Amiens ; et la Tsarine, ayant trouvé une religieuse en proie à d'horribles tortures dans son lit, lui porta des paroles encourageantes et l'embrassa.

Léon XIII, apprenant cette courageuse attitude de la souveraine, lui envoya par dépêche sa bénédiction et ses félicitations. Le Saint-Père ajouta qu'il priait tout spécialement pour l'Impératrice « parce qu'elle était un de ses enfants les plus affectionnés, bien que n'appartenant pas à son Eglise ».

Le Tsar, très touché, a remercié le Pape et lui a répondu que l'Impératrice et lui avaient fait leur devoir de chefs de peuple.

NOUVELLES MILITAIRES

EMPLACEMENT DES TROUPES

Dans la première quinzaine d'octobre prochain, les modifications suivantes seront apportées aux emplacements :

1^o Des 1^{re} et 2^e brigades de dragons, qui permuteront entre elles dans la composition des 2^e et 5^e divisions de cavalerie ;

2^o Des 2^e et 3^e brigades de cuirassiers, qui permuteront entre elles dans la composition des 1^{re} et 3^e divisions de cavalerie ;

3^o De la 9^e brigade de cavalerie.

1^{re} brigade de dragons

Etat-major, de Lunéville à Meaux.

7^e dragons : Portion centrale, de Vitry-le-François à Provins.

— Portion principale, de Lunéville à Provins.

18^e dragons : Portion centrale, de Vitry-le-François à Meaux.

— Portion principale, de Lunéville à Meaux.

- 2^e brigade de dragons**
Etat-major, de Meaux à Lunéville.
8^e dragons : Portion centrale, de Meaux à Vitry-le-François.
— Portion principale, de Meaux à Lunéville.
9^e dragons : Portion centrale, de Provins à Vitry-le-François.
— Portion principale, de Provins à Lunéville.
- 9^e brigade de cavalerie**
Etat-major, de Tours à Niort.
7^e hussards, de Tours à Niort.
23^e dragons, de Tours à Angers.
- 2^e brigade de cuirassiers**
Etat-major, de Niort à Paris.
1^{er} cuirassiers, d'Angers à Versailles.
2^e cuirassiers, de Niort à Paris.
- 3^e brigade de cuirassiers**
Etat-major, de Paris à Tours.
3^e cuirassiers, de Versailles à Tours.
6^e cuirassiers, de Paris à Tours.

LES JEUNES SOLDATS D'UN AN

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée l'état de répartition par arme et par corps des jeunes soldats de la classe 1891 ou des ajournés des classes précédentes appelés pour un an.

Cette partie du contingent est ainsi classée : régiments d'infanterie, 43,175 ; bataillons d'artillerie de forteresse, 2,184 ; régiments d'artillerie, 4,716 ; régiments du génie, 384 ; escadrons du train, 1,245.

REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, le 26 septembre 1892.

La célébration du centenaire de la République a clos la série des événements politiques que la Bourse pouvait escompter en hausse; il s'agit de consolider les cours acquis en résistant aux réalisations. Le 3 0/0 cote 99.82 et le 4 1/2 106.

La Rente Italienne conserve le cours de 93 francs. Malgré les livraisons qui sont absorbées, le taux de capitalisation à 4.70 0/0 de ce fonds le fait rechercher par de gros portefeuilles.

L'Extérieure n'a pu se maintenir à 66 fr. Les Cortés auront à se prononcer sur un emprunt de consolidation qu'il faudra gager. Le Nouveau Russe cote 80.60 et l'Orient 68.30.

L'action de la Banque de France ne s'écarte guère du cours de 4,100 fr. Les sacrifices consentis par les conseils des régents paraîtront bien plus importants en présence d'un abaissement des bénéfices qui sont de 854,000 fr. contre 2 1/2 millions en 1891.

Le Crédit Foncier est bien tenu à 1,128 fr. Ce cours fait ressortir sa capitalisation à 5.33 0/0 alors que les actions des grandes compagnies sont capitalisées à 3.65 0/0 en moyenne.

La Banque de Paris s'inscrit à 665 fr. L'action de la Société Générale conserve le cours de 485 au comptant et de 486.25 à terme. Son coupon de 6.25, payable le 1^{er} octobre, représente l'intérêt pour le premier semestre à 5 0/0 du capital versé.

Le Crédit Lyonnais se maintient un peu au-dessus de 800 fr. Cette société a plusieurs affaires à l'étude qui lui procureront un fructueux emploi des nombreux capitaux dont elle dispose.

L'action des Cirages français est demandée à 420 fr. Ce cours est loin d'être en rapport normal avec le revenu de 27.50 du dernier exercice.

L'action du Wharf de Kot-nou s'échange au cours de 573 fr. L'œuvre est terminée et fonctionne de façon à répondre à tous les besoins du service de transbordement. Les ouvriers viennent d'être rapatriés par le Taygète.

L'obligation du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem est recherchée aux environs de 400 fr., en vue de l'ouverture de la ligne qui aura lieu le 26 courant.

Les obligations 5 0/0 de la Compagnie Nationale d'Electricité accusent par leur fermeté une tendance marquée à dépasser le cours de 250 francs. Un coupon semestriel de 7.50 sera mis en paiement le premier octobre au Comptoir National d'Escompte.

L'action Morena est bien tenue à 125.50. Grâce aux conditions exceptionnelles de son exploitation, cette mine n'a pas eu à souffrir comme ses congénères de la baisse du cuivre. Les Chemins Économiques valent 431 fr.

BOURSE DE PARIS

Du 26 Septembre 1892

3 0/0	99 80
3 0/0 amortissable	100 50
4 1/2	105 90

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Amateurs Vélocipédistes Saumurois

Course de 100 kilomètres du dimanche 2 octobre, pour l'obtention du brevet de l'Union.

ITINÉRAIRE : Saumur, Saint-Mathurin, Saumur, La Chapelle, Saumur.

Départ à 9 heures du matin, place de la Gare, route d'Angers.

Arrivée : place de la Gare, route de Tours.

Nous rappelons que le droit d'engagement est de 5 fr. pour tous les coureurs.

Les non-unionistes auront à verser en plus la somme de 10 fr. qui leur serait rendue au cas où ils n'accompliraient pas le parcours en moins de 6 heures.

Les engagements sont reçus chez M. Albert Davy, secrétaire-trésorier des A. V. S., jusqu'au jeudi 29 courant, dernier délai.

Les sommes de 5 fr. pour tous coureurs, et 10 fr. en sus pour les non-unionistes sont payables d'avance, sous peine de nullité d'engagement.

Parmi les sous-officiers qui viennent d'être admis à l'École de Saumur, nous relevons encore le nom de M. Dulac, maréchal des logis au 8^e régiment de hussards, fils du géné-

ral Dulac, qui commande la 3^e brigade de hussards à Verdun.

EN BALLON

Voici en quels termes le *Guérandais* parle de l'atterrissement du ballon *le Centenaire* à Guérande :

« Vendredi 23 septembre, à 6 heures du matin, un ballon a atterri à Guérande, près le moulin de Beaulieu. Il était monté par M. Mallet, aéronaute de Paris, et M. Langlois, conseiller municipal de Saumur.

» Ce ballon était parti de Saumur le 22 septembre, à 6 heures du soir, par un temps magnifique. Il monta rapidement à une hauteur de 1.800 mètres, où il est resté pendant presque tout le trajet, suivant constamment la vallée de la Loire.

» Le ballon est passé sur la ville d'Angers où les voyageurs ont joui d'un magnifique coup d'œil. La ville était illuminée, un feu d'artifice se tirait. Ils entendaient parfaitement les cris de la foule et les musiques jouer. Près d'Angers ils ont vu un incendie et percevaient très bien les cris de : au feu ! Le vent les emporta vers Nantes, et enfin, voyant la mer, ils se sont disposés à atterrir aux environs de Donges. A cet effet ils avaient lancé une longue corde qui par un hasard se prit solidement dans un arbre. Le ballon se trouvant retenu et poussé par un bon vent, se coucha et la nacelle se trouva suspendue à près de 40 mètres de terre ; il a fallu couper cette corde et jeter du lest : le ballon fit un bouf qui le porta sur la Grande-Brière ; ils restèrent pendant un certain temps à cet endroit. Enfin, vers 5 heures, ils ont jeté l'ancre sur les landiers de Kercasrier, mais ne trouvant pas assez de résistance elle laboura le sol et ce n'est qu'au moulin de Beaulieu qu'elle trouva prise.

» Des personnes ayant vu les signaux des aéronautes, vinrent leur prêter main-forte afin qu'ils pussent descendre de la nacelle.

» L'arrivée d'un ballon dans notre ville se propagea comme une trainée de poudre, et bientôt 50 à 60 personnes assistaient au dégonflement du ballon. Six heures sonnaient et le ballon était à terre au milieu d'un pré ; il y avait juste 12 heures qu'ils étaient partis.

» Ces messieurs n'avaient pas l'air fatigués et paraissaient enchantés de leur voyage.

» A 7 heures 1/2, leur aérostat était rendu en gare de Guérande.

» Il cubait 700 mètres, et son poids, y compris les accessoires, faisait 207 kilos. »

L'arrivée du 25^e dragons à Angers

Ainsi que nous l'avions annoncé, le 25^e dragons est arrivé à Angers samedi matin à 10 heures 1/4. Il a fait son entrée par la rue Volney.

Le général Mourlan était allé à la rencontre

de notre nouveau régiment de cavalerie et précédait les escadrons, ayant le colonel à sa droite.

Le général Fabre, commandant la 18^e division, attendait à l'entrée de son hôtel, rue Volney, l'arrivée des dragons. Au passage, il a serré la main du colonel ; puis il a assisté au défilé de tous les escadrons. Les officiers l'ont salué de l'épée.

Le régiment a suivi au pas des chevaux la rue Paul Bert, la rue du Haras et est entré dans ses quartiers par l'avenue de Contades. Près de deux mille curieux étaient échelonnés sur les trottoirs depuis la rue Volney jusqu'à l'avenue de Contades.

Voici quelques renseignements sur le 25^e dragons qui tient maintenant garnison à Angers :

L'origine de ce régiment remonte à 1655. Il a porté successivement les noms de *Bourgogne* et de *Bretagne-Cavalerie* ; il est devenu 16^e régiment de cavalerie, enfin 25^e dragons. A Lutzen et à Oudenarde, il s'est signalé par ses prouesses.

Le 28 octobre 1708, le chevalier de Luxembourg pénétrait, dans Lille assiégée, avec un détachement de *Bourgogne-Cavalerie*.

A la Révolution, *Bourgogne* devint le 16^e régiment de cavalerie.

L'histoire du régiment compte de nombreux héros : le sous-lieutenant Foulard, Pierre Castellan, les cavaliers Limousin et Adam, etc.

Le 24 décembre 1803, le 25^e dragons est créé. Il accomplit de véritables exploits dans la guerre d'Espagne où il fut conduit par un colonel de 23 ans, d'Ornano.

A Leipzig, le colonel Moutigny fut frappé mortellement.

Pendant la campagne de France, le régiment se distingua à Saint-Dizier, à Brienne et à Mormans.

En 1814, le 25^e dragons fut licencié ; en 1873, il fut rétabli.

TOURS. — Le *Messenger d'Indre-et-Loire* adresse ses adieux aux deux régiments de cavalerie qui viennent de quitter Tours :

A nos Régiments

« Dans quelques jours, nos deux régiments de cavalerie auront rejoint leurs nouvelles garnisons.

» Déjà le 7^e hussards, dont une notable portion est arrivée à Niort, a pris possession de ses quartiers ; mardi, le 25^e dragons sera sur le chemin d'Angers.

» Au moment de ce double départ, c'est notre devoir d'adresser quelques mots d'adieu aux officiers et soldats qui depuis longtemps déjà faisaient partie intégrante de notre cité, vivaient presque de notre vie, et représentaient à notre population, aux jours des grandes revues et des imposantes solennités militaires, l'image vivante de la Patrie.

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Quelques minutes après cette conversation, mademoiselle d'Estouville entra dans la chambre de mademoiselle Loubert.

— Je vous apporte une bonne nouvelle, ma chère Léonore, dit Suzanne en tendant la main à la riche héritière.

— Que vous est-il donc arrivé d'heureux ? répondit celle-ci froidement, car je présume que c'est de vous qu'il s'agit.

— Oh ! un grand bonheur ! continua Suzanne sans réfléchir à tout ce que la question d'Éléonore renfermait de sécheresse et d'égoïsme. J'ai pu apprendre à madame votre tante, et je puis vous dire, à vous, que M. Léonce n'est plus du tout ce qu'il était.

— Je ne l'ai que trop vu hier soir. Que s'est-il encore passé depuis ? Vous savez que je ne partageais pas vos folles espérances.

— Vous allez voir qu'elles sont devenues

des certitudes. Sans cela, je ne vous en parlais pas.

Alors, Suzanne, avec cette éloquence du cœur qui lui était si naturelle, raconta toute la scène dont elle avait été témoin, depuis l'instant où elle avait quitté sa chambre jusqu'à celui où elle y était rentrée, heureuse de tout ce qu'elle avait vu et entendu ; elle termina son récit par la nouvelle de la réconciliation de Snap avec son maître, qui était pour elle un fait concluant.

Éléonore l'écoutait d'un air attentif, mais sans montrer la plus légère émotion ; puis, quand Suzanne eut fini, elle lui dit avec le plus grand calme :

— Ces circonstances me paraissent moins significatives qu'à vous, ma chère belle. Les personnes comme mon cousin peuvent avoir quelquefois de bons mouvements, sans que cela prouve rien en faveur de leur raison. Il serait, d'ailleurs, très fâcheux que Léonce, avec la faiblesse de son esprit, devint généreux, car au lieu d'avoir un défaut de moins, il aurait une manie de plus.

— Mais, ce chien qui a cessé de le craindre, dit Suzanne toute désappointée du peu d'effet qu'avait produit ce qu'elle appelait, dans

l'innocence de son cœur, sa bonne nouvelle ; n'avez-vous pas confiance en la sûreté de son instinct ?

— Il n'a pas été battu hier, mais qui me dit qu'il ne le sera pas demain ? Au surplus, nous verrons : si tout ce qui s'est passé est un changement et non un hasard, nous ne tarderons pas à le savoir d'une manière plus positive. Néanmoins, je vous remercie toujours de votre aimable attention, ma chère amie : car elle me prouve une affection à laquelle j'attache le plus grand prix.

Malgré la gracieuseté de cette conclusion, Suzanne, qui ne s'arrêtait jamais à ce qui lui était personnel, sortit de chez mademoiselle Loubert le cœur profondément triste. Sans s'expliquer pourquoi, elle ne pouvait plus croire à la fin des chagrins de madame Granval.

Léonce parut à l'heure du déjeuner. L'expression de sa physionomie n'avait pas subi de changement bien sensible, mais sa bouhomie était moins rude, et il fut beaucoup plus silencieux que de coutume. Éléonore fut la seule qui l'examina de manière à l'embarrasser : ne pouvant le deviner avec son cœur, il fallait bien qu'elle l'étudiât avec son jugement.

Pendant tout le reste de la matinée, madame Granval, sa nièce et Suzanne restèrent seules dans le salon, occupées à causer, à lire et à travailler. Léonce, qui n'y venait jamais que le soir, resta fidèle à cette habitude, et ce ne fut qu'au moment du dîner qu'on le revit.

Comme on se rendait dans la salle à manger, il arriva le premier à la porte qui conduisait à cette pièce. Là il s'arrêta brusquement, une vive rougeur colora son visage, puis il se recula pour laisser passer les trois femmes qui le suivaient. Suzanne serra le bras de madame Granval qui s'appuyait sur elle.

— Que comptez-vous faire ce soir, mes enfants ? demanda la baronne, lorsqu'on fut près de quitter la table. Voulez-vous sortir en voiture ou vous promener à pied ?

En pareille circonstance, c'était toujours Léonce qui exprimait sa volonté ; ce jour-là il se tut.

— Nous pourrions faire les deux choses, dit Léonore ; c'est-à-dire aller en voiture jusque dans les bois, et là nous promener à pied pendant quelques instants. La soirée est magnifique, vous viendriez avec nous, n'est-ce pas, ma tante ?

— Certainement, ma chère, et vous, Léonce ?

» Lorsque le 7^e hussards et le 25^e dragons furent envoyés à Tours par le ministre Boulanger pour remplacer le 3^e dragons et le 2^e chasseurs, il y eut dans notre population comme une explosion de mécontentement : le gros et le petit commerce, se préoccupant de leurs intérêts respectifs, voyaient partir avec regret les officiers de ces régiments ; la haute société tourangelle ne pouvait se consoler de perdre des relations que le temps avait rendues si étroites ; le peuple lui-même, habitué à ces régiments, manifestait à sa façon l'irritation que lui causait la mesure prise par celui qui avait traité si brutalement le brave et loyal général Schmitz.

» Ce fut en vain qu'un journal radical essaya de trouver de mauvaises raisons politiques afin de justifier le ministre de la guerre.

» Le mécontentement ne cessa que lors de l'arrivée des deux nouveaux régiments.

» En peu de temps les relations rompues avec les officiers qui venaient de quitter notre ville furent reprises avec ceux qui y arrivaient.

» Le haut et le petit commerce s'aperçurent rapidement qu'ils trouveraient chez les nouveaux venus un désir aussi vif que chez les anciens de faire gagner les habitants de leur ville de garnison, et il ne fallut qu'une revue pour faire acclamer par la foule ce 7^e hussards et ce 25^e dragons dont l'allure martiale et la bonne tenue captivèrent bientôt toute notre population civile.

» Depuis cette époque, nos régiments ont toujours vécu en bonne intelligence avec nos compatriotes qui les verront partir avec d'unanimes regrets dont nous avons tenu à nous faire ici publiquement les interprètes.

» Aux officiers et aux soldats du 7^e hussards et du 25^e dragons, le *Message*, au nom de ses nombreux lecteurs, adresse un adieu cordial.

» LA RÉDACTION. »

UNE COMÈTE

Suivant toute probabilité, nous allons avoir une comète visible, à partir de quatre heures du matin, dans le voisinage des Gémeaux. Cet astre a été découvert à la fin du mois d'août par M. Brooks, astronome américain.

Il a été observé à Paris, dimanche 18 courant, par M. Bigourdan. M. Tisserand a communiqué ce fait à l'Académie dans la séance du lendemain. Mais depuis lors l'état nuageux de l'atmosphère n'a point permis de reconnaître si ce corps céleste avait continué à augmenter d'éclat.

MÉRON. — Dimanche soir, M. Auguste Rousseau, propriétaire au hameau de Trézé, revenait de Saint-Léger, quand, à environ 300 mètres de sa maison, il entendit crier « Halte-là ! » Il se tourna vers l'endroit d'où venait la voix et crut distinguer un individu armé d'un fusil.

— Je comptais monter à cheval, ma mère ; mais puisque vous sortez, je vous accompagnerai.

— Ne vous gênez pas, mon ami. Comme je serai avec ces demoiselles et que nous aurons un domestique, nous pourrions nous passer de vous, quant à notre sûreté du moins.

Léonce regarda sa mère avec affection et tristesse, comme s'il éprouvait un sentiment tendre qu'il n'osait ou ne pouvait exprimer. Après quelques instants de silence, il se borna à dire :

— Je préfère aller avec vous.

Puis il se leva avec précipitation ; mais quelque promptitude qu'il mit à quitter la salle, il ne put cacher qu'il avait des larmes dans les yeux.

Peu de moments après, une grande calèche découverte, plus commode qu'élégante, comme tout ce qui appartient aux veuves, sortait de la cour du château, du côté opposé au parc. C'était le chemin des bois.

Madame Granval et Suzanne occupaient le fond de la voiture. Au moment du départ, l'orpheline avait voulu se mettre sur le devant, mais mademoiselle Loubert s'était révoltée contre ce choix. Suzanne résista d'abord avec

Croyant avoir affaire à un ivrogne, il continua sa route, mais à peine avait-il fait quelques pas qu'il entendit crier de nouveau : « Qui vive ! » Enfin l'individu, après une troisième interpellation et une menace de faire feu si l'on ne s'arrêtait pas, lança deux coups de fusil.

M. Auguste Rousseau a-t-il eu affaire à un fou, à un mauvais plaisant, ou à un détrompeur de grande route ? voilà ce qu'on ignore, l'individu n'ayant pu être reconnu à cause des ténèbres.

L'ÉLECTION DE LA VIENNE

Une élection législative a eu lieu dimanche dans la première circonscription de Poitiers en remplacement de M. de Touchimbert, conservateur, décédé.

M. Bazille, républicain, a été élu par 7,038 voix contre 3,411 à M. Deloncle, également républicain.

Il n'y avait pas de candidat conservateur.

Le 28 février dernier, les suffrages s'étaient ainsi répartis :

M. de Touchimbert, au 2^e tour de scrutin, avait obtenu 3,438 voix contre 4,713 à M. Bazille et 2,197 à M. Deloncle.

COURS DES VINS

Depuis quinze jours on demande beaucoup, en Touraine, nos petits vins rouges tirés blancs pour champagner, soit à destination de Reims, soit à destination de Saumur.

Dans le canton de Châteaurenault (Dame-Marie, Saint-Nicolas-des-Motets, etc.), on nous cite plusieurs ventes à 76 fr. la pièce de 250 litres, rendu à Amboise, ou 74 fr. sur place, pressé à sec.

Ventes traitées aux mêmes conditions, même un peu plus élevées, à Fondettes.

(Le Tourangeau.)

On écrit de Viviers (Loir-et-Cher) au *Viniculteur* :

« La température est exceptionnellement favorable pour la maturité des raisins, aussi espère-t-on beaucoup de qualité.

» Les vendanges des noirs sont commencées ; ces vins seront supérieurs à ce que l'on a fait depuis longtemps. On ne parle encore pas des prix.

» On va commencer à ramasser les rouges d'ici quelques jours : pour les blancs, on ne les vendra pas avant la fin du mois.

» Il y a beaucoup d'affaires de faites sur souches dans les blancs à des prix fort élevés de 80 à 85 fr. nu. Ces achats sont à des conditions qu'aucun propriétaire n'avait osé espérer. Heureusement que la température va, par la qualité, favoriser les opérations de ces spéculateurs.

» Il a été vendu aussi beaucoup de vins blancs faits avec des raisins rouges dans bien des crus différents et à des prix très variables.

douceur et convenance, elle aurait peut-être persévéré dans sa résolution si Éléonore ne lui eût dit :

— Je ne saurais souffrir cet arrangement, ma chère ; de votre part, ce serait une véritable usurpation. Vous auriez l'air de l'enfant de la maison.

Si cette phrase eût été prononcée avec un accent aimable, on eût pu la prendre pour un ingénieux prétexte ; dans la bouche d'Éléonore, ce n'était plus qu'une leçon : mademoiselle d'Estouville céda.

— Excusez mon erreur, dit-elle gracieusement en prenant place à côté de la baronne. Tout le monde me traite si bien ici, que je me surprends quelquefois à me croire de la famille.

— Vous êtes des amis, mademoiselle, dit brusquement Léonce, cela vaut tout autant pour tout le monde.

— Merci, mon cousin, interrompit Éléonore en regardant Suzanne d'un air défiant et moqueur ; on m'avait dit que vous étiez changé, mais je vois avec plaisir que cela ne va pas jusqu'à avoir perdu votre franchise. Permettez-moi de vous en féliciter.

— Ai-je dit quelque chose de mal ? demanda

Il n'y a que quelques années que l'on fait ce genre de vins dans nos contrées, et aujourd'hui on les réussit très bien, et ils sont très estimés.

» Les cours des vins rouges nouveaux et noirs paraissent ne pas devoir débiter beaucoup plus cher que l'an passé.

» Les vins vieux blancs et rouges ne sont pas demandés.

» La récolte est, en somme, bien plus belle que l'on n'avait espéré. »

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGES

Le 26 septembre. — René Beauvils, champagniseur, a épousé Anna-Ernestine Bouget, sans profession, tous deux à Saumur.

Le 27. — Adrien-Camille-Pierre Tessier, marchand boucher, de Chenette-les-Tuffeaux, a épousé Blanche-Augustine Charbonnier, sans profession, à Saumur.

CONSEILS ET RECETTES

VEUT-ON AVOIR DES ROSES EN HIVER ?

Quand fleurissent les dernières roses des quatre saisons, les roses du roi ou toutes autres, coupez les boutons au moment où ils vont s'épanouir, cachez leur tige avec de la cire, enfermez-les hermétiquement dans un cornet de papier, et suspendez-les dans une armoire.

En décembre, janvier ou même février, il suffit de brûler l'extrémité de la tige, et de placer le bouton dans l'eau froide pour obtenir une charmante rose épanouie.

MODE DE DÉSINFECTION

Voici un moyen de désinfection original et peu coûteux, et qui, depuis plusieurs années, est employé avec succès.

Ce système de désinfection a pour base l'essence de térébenthine du commerce, un produit qu'il est facile de se procurer chez tous les épiciers.

Une seule goutte jetée dans les fosses d'aisance, de temps en temps, suffit pour faire disparaître toute mauvaise odeur.

Il en est de même pour le nettoyage des éviers et des ruisseaux : quelques gouttes dans un seau d'eau, un lavage et l'assainissement est obtenu.

FAITS DIVERS

PLUTÔT LA MORT QUE LA BAIGNOIRE

Dans une chronique du choléra, le *Figaro* raconte le fait suivant dont nous lui laissons la responsabilité :

« Au Petit-Quevilly, près Rouen, une jeune

en rougissant le pauvre Léonce qui n'avait plus la confiance que lui donnait sa nullité, et qui n'en avait pas encore une autre.

— Non, mon fils, répondit Madame Granval ; vous avez exprimé une pensée qui est vraie en général, et comme vous n'avez sans doute pas voulu en faire l'application à aucune des personnes qui sont ici, vous n'êtes pas coupable.

Léonce allait répondre, et l'expression de sa physionomie n'était pas rassurante ; Suzanne, qui l'observait, le regarda fixement avec une sorte d'inquiétude, et le jeune baron resta silencieux.

Bientôt la voiture s'arrêta : on était arrivé dans les bois que l'on voulait parcourir à pied. Léonce descendit le premier, et au lieu de donner la main à sa mère, il reprit en courant le chemin qu'on venait de parcourir.

C'était une côte rapide et caillouteuse. Les deux juments cauchoises de madame Granval avaient eu besoin de toute leur vigueur pour atteindre le sommet.

(A suivre.)

femme est presque foudroyée par le choléra. Son cadavre est enlevé et l'on reconnaît qu'un foyer d'infection existe dans la maison qu'elle habitait en compagnie d'une trentaine d'autres locataires.

» Un conseiller général du pays, M. Kniéder, se donne la peine de venir sur les lieux avec ses domestiques et ses ouvriers munis d'appareils à désinfecter et de baignoires.

» Or, la plupart des locataires ont refusé catégoriquement les soins qu'on leur offrait gratuitement. Quelques-uns disaient que, n'ayant jamais pris de bain de leur vie, ils préféraient mourir plutôt que de se baigner (*sic*). Il a fallu abandonner ces gens à leur sort. »

— Accusé, reconnaissez-vous avoir dérobé plusieurs bouteilles de vin à la devanture du plaignant ?

— Oui, mon président, mais j'ai cru que j'étais dans mon droit.

— Comment cela ?

— Dame ! il y avait une pancarte avec cette inscription : *Bon vin à emporter !*

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 24 septembre 1892
GRAVURES

ARMÉE : Les grandes manœuvres. — Arrivée du 331^e régiment à Chauvigny. — Attachés militaires étrangers suivant le combat de Lathus, le 12 septembre. — Cantonnement d'une batterie mixte du 9^e corps (Aubière, 13 septembre). — Voiture télégraphique de la Presse. — Pose de la ligne télégraphique, entre Saulgé et Plaisance. — Le général Lanty, commandant la division mixte et son État-major (14 septembre). — Visite du vétérinaire dans les cantonnements. — Préparation de la soupe dans les cantonnements. — Visite du médecin-major dans les cantonnements. — Dragons passant la Vienne à Saint-Martin-la-Rivière. — Dislocation des deux divisions mixtes. — Gare de Sillars : Entrée des régiments au passage à niveau (17 septembre).

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : *Madame l'Amirale*, 12^e tableau. — *Les Rapides*.

BEAUX-ARTS : *Musiciens ambulants*, tableau de M. Trotter.

DAHOMÉY : Portrait du roi Toffa, d'après nature, par M. Abel Tinayre ; Plan de Porto-Novo ; Demeure du commandant de l'expédition.

La fête du 22 Septembre à Paris. En supplément : Le cortège et les chars.

TEXTE

CHRONIQUES : Courrier de Paris, par Pierre Véron ; — VARIÉTÉ : *A un mètre de la Lune*, par G. Lenôtre ; Le 331^e aux grandes manœuvres. — Théâtres, par H. Lemaire.

Nouvelle en cours de publication : *Don Raffaele le Jettatore*, par R. de Maricourt.

Explication des gravures, Récréations de la famille, Échecs, Rébus, Bibliographies, Chronique du Sport.

En supplément : *La Fête du 22 Septembre*, par Georges Chauvin.

Le numéro : 50 centimes.

Dernières Nouvelles

Paris, 27 septembre, 12 h. 50 soir.

Hier, à Paris et dans la banlieue, 30 cas de choléra et 23 décès ; au Havre, 9 cas, 3 décès.

Un journal anglais publie une dépêche de Vienne annonçant le suicide du prince Kropotkine.

HAVAS.

La Banque V^e LAMBERT ET FILS rappelle à ses clients qu'en outre des opérations d'Encaissement, d'Escompte, Ouvertures de Crédits, etc..., elle exécute, **aux mêmes conditions que les agents de change, sans commission, les Ordres de Bourse.** Elle paie sans frais et immédiatement tous les Coupons porteur ou nominatif ; elle se tient à leur disposition pour leur fournir gracieusement des Renseignements absolument désintéressés.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué licencié à Saumur, 8, rue Centrière.
Et de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

VENTE
SUR CONVERSION DE SAISIE
Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT
D'une MAISON
ET SES DÉPENDANCES
Et d'un Jardin
Sis à Vihiers (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 16 OCTOBRE 1892, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-douze,
Et à la requête de :
1^o M. Pierre Gourre, marchand de parapluies, demeurant à Vihiers.
Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ;
2^o M. Henri Robin fils, charbon, tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de son épouse, ci après nommée ;
3^o Madame Hélène Girard, épouse de M. Henri Robin fils, sus-nommé, demeurant ensemble à Vihiers.
Ayant pour avoué M^e LOUIS ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve ;
Il sera procédé, le dimanche seize octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques sur conversion de saisie, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens ci-après.
PROCÉDURE
En vertu de la grosse en forme exécutoire d'une obligation de mille francs reçue par M^e Brevet, notaire à Tigné, commis à l'effet de recevoir les actes de l'étude de M^e Disery, notaire à Vihiers, le vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-neuf,

enregistrée et signifiée, et suivant exploit de M^e Delmas, huissier à Vihiers, du dix mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et visé, M. Gourre a fait faire commandement aux époux Robin de, dans le délai de trente jours, payer la somme de mille francs, montant en principal de l'obligation sus énoncée, plus les intérêts.
Faute par les époux Robin d'avoir satisfait à ce commandement, M. Gourre a fait procéder sur lesdits époux Robin à la saisie d'une maison et ses dépendances, sise à Vihiers, suivant procès-verbal de M^e Delmas, huissier à Vihiers, du vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et visé.
Ce procès-verbal a été dénoncé aux époux Robin suivant exploit dudit M^e Delmas, du dix août mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et visé.
Le procès-verbal de saisie et l'exploit sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 48, numéros 40 et 41.
Suivant jugement du dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, le tribunal a prononcé la conversion de la saisie sus-énoncée en vente aux enchères devant M^e Ballon, notaire à Vihiers

DÉSIGNATION
LOT UNIQUE
Commune de Vihiers
Un corps de bâtiment, situé à Vihiers, arrondissement de Saumur, route d'Argenton, composé d'une boutique ou atelier de charbon, éclairée sur la route d'Argenton par une porte cochère à deux battants, grenier au-dessus, couvert en ardoises, maison d'habitation à côté et attenant à la boutique, comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage avec grenier au-dessus couvert en ardoises, jardin derrière les bâtiments dans lequel existent une buanderie, des lieux d'aisances, un réservoir et un hangar, le tout d'une contenance d'environ quatre ares cinquante centiares, tenant au levant et au nord M. Poitou, au midi les héritiers Renier et au couchant la route d'Argenton.
Mise à prix : Trois mille francs.
ci. 3,000
S'adresser, pour les renseignements, à :
1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Centrière, pour-suisant la vente ;
2^o M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.
Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le vingt-six septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.
ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué licencié à Saumur, 8, rue Centrière.

VENTE
Sur saisie immobilière
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT
DE DEUX

Maisons d'Habitation
ET DÉPENDANCES
Sises au Pont-Fouchard, commune de Bagneux (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 22 OCTOBRE 1892, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, six au Palais de Justice, dite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient qu'en vertu de la grosse dument en forme exécutoire d'un jugement rendu par M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le huit avril mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et signifié,
Et à la requête de M. Pierre-Jérôme Poncelet, receveur-buraliste, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.
Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites,
Et par suite de la saisie immobilière pratiquée sur le sieur Jousset-Hérault, peintre en voitures, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, suivant procès-verbal de M^e Mullon, huissier à Saumur, du douze juillet mil huit cent quatre-vingt-douze,
En présence ou lui dûment appelé de M. Louis Jousset, peintre en voitures, demeurant à Bagneux,
Il sera procédé, le samedi vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, à la barre du tribunal, au Palais de Justice de Saumur, à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.
PROCÉDURE
Suivant exploit de M^e Mullon, huissier à Saumur, en date du onze juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, M. Poncelet

a fait faire commandement à M. Jousset d'avoir à payer, dans un délai de trente jours, en vertu de la grosse du jugement sus-énoncé, le montant des condamnations prononcées audit jugement.
Faute par ledit sieur Jousset d'avoir satisfait à ce commandement dans ledit délai de trente jours, M. Poncelet a fait procéder à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés, suivant procès-verbal de M^e Mullon, du douze juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, visé et enregistré.
Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé à M. Jousset suivant exploit dudit M^e Mullon du dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et visé.
Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 48, numéros 38 et 39.

DÉSIGNATION
LOT UNIQUE
Un corps de bâtiment, situé au Pont-Fouchard, commune de Bagneux (Maine-et-Loire), comprenant deux maisons d'habitation, porche entre deux, ayant accès par deux portes sur la route de Cholet, jardin à la suite, hangars, buanderie, pompe, le tout se tenant, contenant environ cinq ares cinquante centiares, compris sous les n^{os} 51, section B du plan, joignant au nord M. Mercier, au sud M. Davaeu, et au couchant la route de Cholet.
Mise à prix : Cinq mille francs, et 5,000
Il est ici déclaré, conformément à l'art. 696 du Code de procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.
S'adresser, pour renseignements :
1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;
2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.
Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.
ANDRÉ POPIN.
Enregistré à Saumur, le 24 septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, folio , et . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent : **une apprentie** pour les Modes et un **apprenti** pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.
A CÉDER
CAFÉ
Très-bien achalandé
S'adresser à M. ROUX, expert, 47, rue Dacier.

Etude de M^e DENIAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE
Volontaire

À Allonnes, en la demeure de M^{me} BARON-FOUCETEAU, par le ministère de M^e DENIAU, notaire à Allonnes.
Le DIMANCHE 2 OCTOBRE 1892, à midi.
On vendra :
Mobilier de salon, comprenant : garniture de cheminée, canapé, fauteuils, chaises, pouffs, tables, tapis, etc. ;
Mobilier de salle à manger, vaisselle, batterie de cuisine ;
Plusieurs chambres à coucher, bonne literie ;
Bibliothèque, siège Empire, gravures anciennes, glaces ;
Pendules de cheminée et autres ;
Instruments de jardinage, bouteilles vides, futaillies ;
Selle de dame, bride et mors ;
Et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, et 10 0/0 en sus.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893
Occupée par le Magasin de Lin-gerie de M^{me} TAILLARD.
S'adresser à M^{me} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN
Une MAISON
Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59,
Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.
S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, AIGES,
PSORIASIS, PRURIGO, VIEILLE,
HERPES, LUPUS, etc.
Même des
PLAIES ULCÈRES VARIOLEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement de dérange ment
de travail, est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation
POUR CAUSE DE FIN DE BAIL
AU GRAND BAZAR
Tenu par DAVEAU, Doreur
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17
SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.
Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent
A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.

SOCÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE
Extrait de l'article 2 des statuts :
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »
DÉPOT :
Maison IMBERT Fils
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38
Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra DE NICE
Le flacon..... 2 fr. 80 Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes
En Bouteilles en verre garnies d'Osier
En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 10
— de 5 kilog.... — 1 fr. 10
— de 10 kilog.... — 1 fr. 10



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.